

Paris, le 2 Juin 2009

<p style="text-align: center;"><b>DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS</b> <b>à la CAP de mutations et de nominations des IP</b> <b>- CAP des 2 et 3 Juin 2009 -</b></p>
--

Monsieur le Président,

I - La situation sociale :

Les conflits sociaux ne faiblissent pas, tant dans le secteur privé que dans le secteur public : le 26 mai, 15% des agents de la DGFIP étaient à nouveau en grève, dont 20% des agents issus de l'ex DGI.

Si la mobilisation n'a pas atteint les pics historiques du 29 janvier et du 19 mars 2009 avec plus de 50% de grévistes, il n'en demeure pas moins que le malaise est persistant. Les sujets de mécontentement sont durables et demeurent des priorités revendicatives absolues :

- les suppressions d'emploi : 12% des emplois supprimés en 7 ans dans la branche Impôts.
- les conditions de travail : individualisation croissante de la gestion des agents, forte pression liée aux indicateurs.
- le pouvoir d'achat : la technicité augmente, mais la rémunération des agents ne suit toujours pas.

L'absence de prise en compte de ces revendications par le gouvernement ne fait qu'exacerber le mécontentement. Or, Messieurs Woerth et Parini refusent obstinément d'entendre ces messages et d'ouvrir des négociations.

II - La DGFIP :

La mise en place de la DGFIP se poursuit toujours dans des conditions laborieuses.

→ Les réunions d'information organisées dans le cadre de la mise en place de la DGFIP ont été très mal perçues par les cadres à une période où leur calendrier est très surchargé. Ces réunions ne leur ont rien appris qu'ils ne savaient déjà, et n'ont apporté aucune véritable réponse à leur interrogation.

→ Le décret concernant le statut des DLU n'est toujours pas validé par le Conseil d'Etat, alors qu'il avait été promis pour le 1<sup>er</sup> janvier, puis le 1<sup>er</sup> avril et le premier mai. Serait-ce la nouvelle Arlésienne ?

→ Le mécontentement des IP responsables de centre ne faiblit pas, malgré les maigres ouvertures obtenues de Monsieur PARINI :

Leur reversement quasi systématique à l'IP DIR s'accompagne quelquefois de déplacements géographiques importants, sans compensation financière. Que penser des promesses sans lendemain leur laissant attendre la création de surnombre sur certains départements ?

→ L'examen des fiches de postes et des organigrammes des futures DLU met en évidence la transformation des postes d'IP DIR en postes d'adjoints dans des divisions. Tel est le cas pour les fiches de postes du Morbihan et de l'Yonne, et le projet d'organigramme de la DDU des Hauts de Seine.

Le SNUI rappelle que les IP DIR sont rattachés directement auprès du numéro 1, qu'ils n'agissent que sur lettre de mission qui définit le périmètre de leur intervention et sa durée. Ce mode de fonctionnement ne doit pas être remis en cause dans le cadre de la fusion.

### III -L'harmonisation indemnitaire :

Le SNUI rappelle que, malgré ses demandes réitérées, l'administration centrale n'a toujours pas communiqué les montants relatifs à cette harmonisation.

Le SNUI revendique la transparence en la matière.

Par ailleurs, les montants rectifiés ne sont toujours pas liquidés : pouvez-vous donner des précisions sur les dates de versement ?

### IV - Le mouvement des IP :

#### A - Les emplois et les gels:

	Surnombres	Gels	Situation nette
IP 2007	16	36	- 20
IP 2008	12	73	- 61
IP 2009	10	106	- 96

Ce tableau parle de lui-même.

Cette pénurie se retrouve également chez les directeurs divisionnaires et chez les inspecteurs départementaux.

La situation nette des emplois de directeurs divisionnaires s'élève à -36 en 2008, et -42 en 2009.

Chez les IDEP, ces chiffres sont respectivement de -46 et de -72 pour la même période.

Cette situation de pénurie est fortement préjudiciable pour le fonctionnement des services mais aussi pour régler les difficultés personnelles rencontrées par les agents qui ont décidé de faire ce choix de carrière, d'autant plus que les gels pénalisent principalement les directions territoriales (63 DSF sur 106 gels).

Elle constitue également un véritable frein pour les collègues inspecteurs qui peuvent postuler à la sélection au grade d'inspecteur principal.

A noter, que les DIRCOFI contribuent pour la première fois à la répartition de cette pénurie. A contrario, les services de l'administration centrale ne subissent pas encore ces restrictions.

Comment l'administration explique-t elle cette situation, qui s'aggrave d'année en année, et quelles mesures compte -t elle prendre pour y remédier ?

## **B - Les règles de gestion : ancienneté et composition d'équipe**

### **① La règle de l'ancienneté est toujours mise à mal.**

→ Les postes en centrale et en DI sont des postes au choix, les postes en directions nationales, spécialisées et en DIRCOFI, sont des postes à profil, une partie des postes en Directions territoriales est constituée de postes en composition d'équipe, le nombre de postes offerts à l'ancienneté s'amenuise donc chaque année !

Cette année, il a été constaté que près d'un tiers des premières affectations a été effectué en centrale.

### **② Les fiches de poste en composition d'équipe :**

→ Le SNUI dénonce une fois encore les fiches de poste qui définissent ni plus, ni moins, un des métiers dévolus à tout IP. Certes, celles-ci sont en diminution par rapport à l'an dernier 21 fiches contre 38 fiches.

Toutefois, 11 concernent encore le métier de chef de brigade, 7 celui d'IPDIR classique, seules 3 concernent un poste plus spécifique. En outre, sur 21 fiches publiées, 15 se sont avérées inutiles.

→ Enfin, les collègues écartés, aussi méritants que les lauréats des fiches de postes, vivent ce choix comme une profonde frustration tant sur le plan personnel que professionnel.

## **IV- Points particuliers :**

→ Comme les années précédentes, le SNUI réitère sa demande d'une carrière linéaire pour les inspecteurs principaux et exige que cette fusion de grade soit opérée immédiatement.

→ Comme les années précédentes, le SNUI rappelle sa position et continue à dénoncer les dérives de la PALP, cette prime qui génère plus d'insatisfaction que de motivation. Par ailleurs, elle n'existe pas dans l'ex-DGCP.

Avez-vous de nouvelles informations concernant ces deux points particuliers ?

Le SNUI tient à remercier le personnel de RH-1B pour la qualité de sa collaboration.

# Compte rendu de la CAP 2009 de mutations et premières affectations/nominations des inspecteurs principaux.

Cette CAP était présidée par Eric BARBIER, chef du bureau RH 1 B.

Le contexte social: le président a indiqué que la DG était attentive à la mobilisation des agents mais que cette mobilisation s'inscrivait dans une crise économique et sociale mondiale qui dépassait le cadre de la DGFIP.

Les suppressions d'emplois: M BARBIER a rappelé qu'elles correspondaient au rythme enclenché par les deux anciennes directions. Concernant le projet de loi sur la mobilité, il a indiqué qu'elle ne concernait pas la DGFIP.

Sur le contexte DGFIP:

La fusion est achevée au niveau de l'administration centrale et se poursuit avec la mise en place des SIP.

La création des DLU a été examinée par le Conseil d'Etat et a reçu un accueil favorable; on est aujourd'hui au stade des contreseings. La mise en place va donc se poursuivre dans les mois qui viennent.

S'agissant du rattachement des IP DIR au numéro 1, le président a indiqué que cela ferait partie des débats d'un prochain groupe de travail.

L'harmonisation indemnitaire: le président nous a répondu que le montant définitif serait connu à l'issue des dernières réunions avec les OS pour un versement prévu au mois de juillet.

Le mouvement:

Les gels: l'effet démographique (volume important de départs en retraite ou promotions au grade Idep comptable) est indéniable. Comme l'an dernier, le président a justifié les gels de poste par un recrutement insuffisant lié à l'avis du jury du concours. En effet, cette année encore, le jury a indiqué que la qualité risquait de se dégrader si le recrutement allait au-delà du volume atteint; pour autant, M. BARBIER nous a indiqué que le bureau RH1B, tout en retenant l'avis du jury, allait au-delà de ses propositions. M BARBIER a également rappelé que le volume de recrutement restait excellent et supérieur aux engagements pris, mais sans aller plus loin, afin de ne pas créer de problèmes de débouchés dans le futur.

Les fiches de postes: Alexandre GARDETTE avait pris l'engagement l'an dernier de baisser le volume de ces fiches de poste; cette année il y en avait 21 contre 38 en 2008. Leur utilité n'apparaît pas de manière flagrante puisque 15 d'entre elles ne trouvent pas preneur. Par ailleurs, elles restent encore trop souvent relatives à des emplois classiques d'inspecteur principal sans sujétion particulière.

Affectations en administration centrale: au-delà des besoins affichés des différents bureaux de la DG, ces affectations ont permis également de répondre favorablement au désir de nouveaux promus de rester en région parisienne.

### Quelques chiffres:

233 demandes de mutations ont été déposées, le taux de satisfaction s'établit à 64% contre 67% en 2008 (avant CAP).

53% des demandes de rapprochement ont reçu une réponse favorable.

160 candidats ont été promus, 137 au titre d'IP 27 et 23 au titre d'IP 28.

47 premières affectations ont été prononcées dans les services centraux ( 29% du tableau).

95,6 % des demandes déposées ont été satisfaites sur une des lignes demandées; seuls 6 cadres ont fait l'objet d'une affectation d'office.